

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil communautaire du Lundi 27 Février 2023

Sur convocation en date du 17 Février 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept février à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendôme se sont réunis à l'Espace Socio-Culturel à Droué.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine	Fréteval Evelyne Gandon Pascal Trassard	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau	Droué Catherine Monnier Bruno Brych Gilles Volant
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Laurent Borel	Busloup Marcel Defremont	Lignièrès Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévalville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry	Ruan-sur-Egvolle Alain Brunet	

Etaient absents : Monique Soria, Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Roberte Jonnard, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Laëticia Bouilly, Emile Thiolat, Bernard Pillefer, Carole Barrault, Jean-Pierre Coyau, Nathalie Vitras, Jean-Maurice Brunet, Thierry Herrey, Agnès Fradet, Christèle Camus, Andrée Savigny, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Christiane Gourdel, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : André Laisement, Didier Duchesne, Patrick Lahoreau, Danielle Cohergne

Pouvoirs : Katia Touzet à Laurent Borel, Bernard Pillefer à Pascal Trassard, Roberte Jonnard à Marcel Defremont.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Pour : 30

Présents : 27

Contre : 0

Pouvoirs : 3

Abstention : 0

Votants : 30

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendôme.

Joël VERDIER a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Personnel CPHV

Création d'un poste d'adjoint administratif

OBJET : Personnel CPHV
Création d'un poste d'adjoint administratif

Envoyé en préfecture le 07/03/2023
Reçu en préfecture le 07/03/2023
Publié le
ID : 041-200040772-20230227-2023DELIB017-DE

Le Président propose aux membres du conseil communautaire de recruter un adjoint administratif qui occupera les fonctions de secrétaire itinérante.

L'agent effectuera des remplacements en cas d'absence de secrétaire de mairie et permettra de soutenir les services administratifs en cas de surcroît d'activité, au sein des 23 communes membres et de leurs syndicats, sous la forme de prestations de services.

Le conseil communautaire décide de procéder à la création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet (35/35^e) à compter du 1^{er} avril 2023.

La rémunération sera fixée sur l'échelle indiciaire du grade précité.

La dépense sera imputée sur le chapitre 64 du budget communautaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** de créer un poste d'adjoint administratif à temps complet (35/35^e) à compter du 1^{er} avril 2023,
- **AUTORISE** le Président à procéder au recrutement,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Certifié exécutoire
Le Président,

Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,
Joël VERDIER

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil communautaire du Lundi 27 Février 2023

Sur convocation en date du 17 Février 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept février à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois se sont réunis à l'Espace Socio-Culturel à Droué.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine	Fréteval Evelyne Gandon Pascal Trassard	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau	Droué Catherine Monnier Bruno Brych Gilles Volant
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Laurent Borel	Busloup Marcel Defremont	Lignièrès Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry	Ruan-sur-Egvolle Alain Brunet	

Etaient absents : Monique Soria, Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Roberte Jonnard, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Laëtitia Bouilly, Emile Thiolat, Bernard Pillefer, Carole Barrault, Jean-Pierre Coyau, Nathalie Vitras, Jean-Maurice Brunet, Thierry Herrey, Agnès Fradet, Christèle Camus, Andrée Savigny, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Christiane Gourdel, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : André Laisement, Didier Duchesne, Patrick Lahoreau, Danielle Cohergne

Pouvoirs : Katia Touzet à Laurent Borel, Bernard Pillefer à Pascal Trassard, Roberte Jonnard à Marcel Defremont.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 27

Pouvoirs : 3

Votants : 30

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Joël VERDIER a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Personnel CPHV

Création d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe

OBJET : Personnel CPHV

Création d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Publié le 07/03/2023

ID : 041-200040772-20230227-2023DELIB018-DE

Le Président propose de créer un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps plein (35/35^{ème}) à compter du 1^{er} juin 2023 pour les services administratifs situés au siège social de la Communauté du Perche & Haut Vendômois à Fréteval.

La rémunération sera fixée sur l'échelle indiciaire du grade précité.

La dépense sera imputée sur le chapitre 64 du budget communautaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** de créer un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps plein (35/35^{ème}) à compter du 1^{er} juin 2023,
- **AUTORISE** le Président à procéder au recrutement,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Certifié exécutoire

Le Président,

Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,
Joël VERDIER

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil communautaire du Lundi 27 Février 2023

Sur convocation en date du 17 Février 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept février à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois se sont réunis à l'Espace Socio-Culturel à Droué.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine	Fréteval Evelyne Gandon Pascal Trassard	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau	Droué Catherine Monnier Bruno Brych Gilles Volant
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Laurent Borel	Busloup Marcel Defremont	Lignièrès Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry	Ruan-sur-Egvolle Alain Brunet	

Etaient absents : Monique Soria, Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Roberte Jonnard, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Laëticia Bouilly, Emile Thiolat, Bernard Pillefer, Carole Barrault, Jean-Pierre Coyau, Nathalie Vitras, Jean-Maurice Brunet, Thierry Herrey, Agnès Fradet, Christèle Camus, Andrée Savigny, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Christiane Gourdel, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : André Laisement, Didier Duchesne, Patrick Lahoreau, Danielle Cohergne

Pouvoirs : Katia Touzet à Laurent Borel, Bernard Pillefer à Pascal Trassard, Roberte Jonnard à Marcel Defremont.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 27

Pouvoirs : 3

Votants : 30

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Joël VERDIER a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Urbanisme

Plan Local d'Urbanisme intercommunal – Modification simplifiée n°1

Décision de ne pas soumettre à la procédure de modification simplifiée n°1 du PLUi à Evaluation Environnementale suite à la réception de l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale au titre de l'examen au cas par cas ad hoc

OBJET : Urbanisme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – Modification simplifiée n°1 Décision de ne pas soumettre à la procédure de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal à l'évaluation Environnementale suite à la réception de l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale au titre de l'examen au cas par cas ad hoc

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Publié le

ID : 041-200040772-20230227-2023DELIB019-DE



Monsieur le Président rappelle que par arrêté n°2022-URBA-0005 en date du 07 mars 2022, la procédure de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté du Perche & Haut Vendômois a été lancée.

Conformément à l'article R.104-33 du code de l'urbanisme, lorsque la procédure de modification d'un plan local d'urbanisme n'est pas soumise à évaluation environnementale de manière obligatoire, il appartient à l'autorité responsable de l'évolution du plan local d'urbanisme de décider de soumettre ou non cette procédure à évaluation environnementale de manière volontaire ou de saisir l'autorité environnementale au titre de l'examen au cas par cas ad hoc.

C'est dans ce contexte que la Communauté du Perche & Haut Vendômois a considéré que l'objet de la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal n'était pas susceptible d'affecter de manière significative l'environnement.

La modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal a donc été soumise pour avis à la Mission Régionale d'Autorité Environnementale au titre d'un examen au cas par cas.

L'autorité environnementale a confirmé la décision de la Communauté du Perche & Haut Vendômois en estimant que la procédure de modification n'était effectivement pas susceptible d'affecter de manière significative l'environnement. Un avis a donc été rendu par l'autorité environnementale le 15 février 2023.

Le Conseil communautaire est donc invité à confirmer, au regard de l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale, la décision de ne pas soumettre à évaluation environnementale cette procédure de modification simplifiée n°1 du PLUi.

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté du Perche & Haut Vendômois approuvé par délibération n°2021-DELIB-084 en date du 15 avril 2021 ;

Vu la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté du Perche & Haut Vendômois approuvé par délibération n°2022-DELIB-162 en date du 05 décembre 2022 ;

Vu l'arrêté du Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois n°2022-URBA-0005 en date du 07 mars 2022 lançant la modification simplifiée n°1 du PLUi ;

Vu l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale en date du 15 février 2023 ;

Vu le contenu du projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté du Perche & Haut Vendômois non susceptible d'affecter l'environnement ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le Conseil communautaire :

- **CONFIRME** au regard de l'avis de l'autorité environnementale, que l'objet de la modification simplifiée n°1 du PLUi de la Communauté du Perche & Haut Vendômois n'est pas susceptible d'affecter de manière significative l'environnement ;
- **CONFIRME** la décision de ne pas soumettre la modification simplifiée n°1 du PLUi de la Communauté du Perche & Haut Vendômois à évaluation environnementale ;
- **DIT** que la présente délibération fera l'objet des mesures réglementaires de publicité ;
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Certifié exécutoire
Le Président,

Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,
Joël VERDIER

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil communautaire du Lundi 27 Février 2023

Sur convocation en date du 17 Février 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept février à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendôme se sont réunis à l'Espace Socio-Culturel à Droué.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine	Fréteval Evelyne Gandon Pascal Trassard	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau	Droué Catherine Monnier Bruno Brych Gilles Volant
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Laurent Borel	Busloup Marcel Defremont	Lignièrès Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry	Ruan-sur-Eggonne Alain Brunet	

Etaient absents : Monique Soria, Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Roberte Jonnard, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Laëtitia Bouilly, Emile Thiolat, Bernard Pillefer, Carole Barrault, Jean-Pierre Coyau, Nathalie Vitras, Jean-Maurice Brunet, Thierry Herrey, Agnès Fradet, Christèle Camus, Andrée Savigny, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Christiane Gourdel, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : André Laisement, Didier Duchesne, Patrick Lahoreau, Danielle Cohergne

Pouvoirs : Katia Touzet à Laurent Borel, Bernard Pillefer à Pascal Trassard, Roberte Jonnard à Marcel Defremont.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 27

Pouvoirs : 3

Votants : 30

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendôme.

Joël VERDIER a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Urbanisme

**Plan Local d'Urbanisme intercommunal – Modification simplifiée n°1
Modalités de la mise à disposition du dossier au public**

OBJET : Urbanisme

Plan Local d'Urbanisme intercommunal – Modification Modalités de la mise à disposition du dossier au public

Envoyé en préfecture le 07/03/2023
Reçu en préfecture le 07/03/2023
Publié le **simplifiée n°1**
ID : 041-200040772-20230227-2023DELIB020-DE

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté du Perche & Haut Vendômois approuvé par délibération n°2021-DELIB-084 en date du 15 avril 2021 ;

Vu la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté du Perche & Haut Vendômois approuvé par délibération n°2022-DELIB-162 en date du 05 décembre 2022 ;

Vu l'arrêté du Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois n° n°2022-URBA-0005 en date du 07 mars 2022 lançant la modification simplifiée n°1 du PLUi ;

Considérant que le projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté du Perche & Haut Vendômois porte sur les objectifs suivants :

- Corriger des erreurs matérielles, dans le règlement et dans le document d'Orientations d'Aménagement et de Programmation,
- Procéder à des modifications mineures du règlement graphique (suppression d'un STECAL Ay1 à la demande du bénéficiaire, ajout de bâtiments pouvant faire l'objet de changement de destination en zone agricole...),
- Clarifier et réorganiser certaines règles du règlement écrit pour faciliter l'instruction des autorisations du droit des sols (amélioration de la rédaction, réorganisation de certains articles sans en changer le sens...),
- Mettre à jour les annexes.

Considérant la notification faite à l'Etat et aux Personnes Publiques Associées ;

Considérant la demande de cas par cas faite auprès de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale et la réponse indiquant que la procédure n'est pas soumise à Evaluation Environnementale ;

Considérant que conformément au code de l'urbanisme, le dossier de modification simplifiée n°1 du PLUi doit être mis à disposition du public durant 1 mois après le retour des instances consultées ;

Considérant les modalités choisies de mise à disposition du dossier au public :

Du 27 mars 2023 au 27 avril 2023 inclus, en ligne sur le site internet communautaire www.cphv41.fr et en version papier au siège de la Communauté du Perche & Haut Vendômois – Place Pierre Genevée – 41160 FRETEVAL, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier comprendra la notice de présentation, le cas par cas, ainsi que les avis des personnes publiques associées ayant fait un retour dans les délais. Chacun pourra prendre connaissance du dossier et envoyer ses observations par mail à [l'adresse urbanisme@cchv41.fr](mailto:urbanisme@cchv41.fr) ou par courrier à CPHV – Place Pierre Genevée – 41160 FRETEVAL, en précisant comme objet : Observations sur le projet de modification simplifiée n°1 du PLUi de la CPHV, ou directement sur le registre mis à disposition au siège de la Communauté du Perche & Haut Vendômois ;

Considérant qu'à l'issue de ce mois de mise à disposition, un bilan sera présenté et la modification simplifiée n°1 du PLUi sera soumise à l'approbation du conseil communautaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le Conseil communautaire :

- **DIT** que le dossier de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté du Perche & Haut Vendômois sera mis à disposition du public du 27 mars 2023 au 27 avril 2023 inclus selon les modalités définies ci-dessus ;
- **DIT** que la présente délibération fera l'objet des mesures réglementaires de publicité,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Certifié exécutoire
Le Président,

Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,
Joël VERDIER

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil communautaire du Lundi 27 Février 2023

Sur convocation en date du 17 Février 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept février à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois se sont réunis à l'Espace Socio-Culturel à Droué.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine	Fréteval Evelyne Gandon Pascal Trassard	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau	Droué Catherine Monnier Bruno Brych Gilles Volant
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Laurent Borel	Busloup Marcel Defremont	Lignièrès Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry	Ruan-sur-Eggonne Alain Brunet	

Etaient absents : Monique Soria, Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Roberte Jonnard, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Laëtitia Bouilly, Emile Thiolat, Bernard Pillefer, Carole Barrault, Jean-Pierre Coyau, Nathalie Vitras, Jean-Maurice Brunet, Thierry Herrey, Agnès Fradet, Christèle Camus, Andrée Savigny, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Christiane Gourdel, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : André Laisement, Didier Duchesne, Patrick Lahoreau, Danielle Cohergne

Pouvoirs : Katia Touzet à Laurent Borel, Bernard Pillefer à Pascal Trassard, Roberte Jonnard à Marcel Defremont.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 27

Pouvoirs : 3

Votants : 30

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Joël VERDIER a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Parc d'activités La Varenne à Morée

Vente de terrain – Secteur 3

OBJET : Parc d'activités La Varenne à Morée
Vente de terrain – Secteur 3

Le Président propose de céder une partie de la parcelle ZS31 (surface à acquérir : 2038 m²) à Monsieur GOUIN Mickaël, charpentier, ou toute société se substituant à lui, au prix de 3,00 € HT le m² (délibération du 9 juillet 2018) soit un total de 6 114,00 € HT.

Une division parcellaire avec un bornage de la parcelle sera effectuée.
Les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la vente d'une partie de la parcelle ZS31 (surface à acquérir : 2038 m²) par Monsieur GOUIN Mickaël ou toute société se substituant à lui, au prix de 3,00 € HT / m², soit 6 114,00 € HT, frais d'acte à la charge de l'acquéreur,
- **AUTORISE** le Président ou en cas d'empêchement son représentant, à signer l'acte à intervenir et toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Certifié exécutoire
Le Président,

Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,
Joël VERDIER

COMMUNAUTÉ DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Conseil communautaire du Lundi 27 Février 2023

Sur convocation en date du 17 Février 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept février à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois se sont réunis à l'Espace Socio-Culturel à Droué.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine	Fréteval Evelyne Gandon Pascal Trassard	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau	Droué Catherine Monnier Bruno Brych Gilles Volant
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Laurent Borel	Busloup Marcel Defremont	Lignières Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry	Ruan-sur-Eggonne Alain Brunet	

Etaient absents : Monique Soria, Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Roberte Jonnard, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Laëtitia Bouilly, Emile Thiolat, Bernard Pillefer, Carole Barrault, Jean-Pierre Coyau, Nathalie Vitras, Jean-Maurice Brunet, Thierry Herrey, Agnès Fradet, Christèle Camus, Andrée Savigny, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Christiane Gourdel, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : André Laisement, Didier Duchesne, Patrick Lahoreau, Danielle Cohergne

Pouvoirs : Katia Touzet à Laurent Borel, Bernard Pillefer à Pascal Trassard, Roberte Jonnard à Marcel Defremont.

Nombre de membres :

En exercice : 41 Présents : 27 Pouvoirs : 3 Votants : 30
Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Joël VERDIER a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : SCOT des Territoires du Grand Vendômois
Rapport d'activités 2021

OBJET : SCOT des Territoires du Grand Vendômois
Rapport d'activités 2021

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Publié le

ID : 041-200040772-20230227-2023DELIB022-DE



Vu la délibération n° SCOD20221206-02 du comité syndical du 6 décembre 2022, du Syndicat mixte du SCOT des Territoires du Grand Vendômois (SCOT-TGV) approuvant le rapport d'activités 2021 dudit syndicat ;

La Communauté du Perche & Haut Vendômois est membre du syndicat SCOT des Territoires du Grand Vendômois (SCOT-TGV).

Chaque année, le syndicat rend compte de son activité à ses collectivités adhérentes. Il a transmis à la Communauté son rapport d'activités pour l'année 2021, tel qu'il a été approuvé le 6 décembre 2022 par le comité syndical, ainsi que le compte administratif 2021.

Conformément à l'article L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales, ce rapport fait l'objet d'une communication en Conseil communautaire par les délégués siégeant au comité syndical.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **PREND ACTE** du rapport d'activités 2021 du SCOT-TGV.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Certifié exécutoire

Le Président,

Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,
Joël VERDIER

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil communautaire du Lundi 27 Février 2023

Sur convocation en date du 17 Février 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept février à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendôme se sont réunis à l'Espace Socio-Culturel à Droué.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine	Fréteval Evelyne Gandon Pascal Trassard	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau	Droué Catherine Monnier Bruno Brych Gilles Volant
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Laurent Borel	Busloup Marcel Defremont	Lignièrès Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry	Ruan-sur-Eggonne Alain Brunet	

Etaient absents : Monique Soria, Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Roberte Jonnard, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Laëtitiya Bouilly, Emile Thiolat, Bernard Pillefer, Carole Barrault, Jean-Pierre Coyau, Nathalie Vitras, Jean-Maurice Brunet, Thierry Herrey, Agnès Fradet, Christèle Camus, Andrée Savigny, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Christiane Gourdel, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : André Laisement, Didier Duchesne, Patrick Lahoreau, Danielle Cohergne

Pouvoirs : Katia Touzet à Laurent Borel, Bernard Pillefer à Pascal Trassard, Roberte Jonnard à Marcel Defremont.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 27

Pouvoirs : 3

Votants : 30

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendôme.

Joël VERDIER a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Ecole de musique du Perche & Haut Vendôme

Demande de subvention 2023 – Département de Loir-et-Cher

Aide à la formation musicale – Pôle de Fréteval

OBJET : Ecole de musique du Perche & Haut Vendôme
Demande de subvention 2023 – Département de Loir-et-Cher
Aide à la formation musicale – Pôle de Fréteval

Envoyé en préfecture le 07/03/2023
Reçu en préfecture le 07/03/2023
Publié le 07/03/2023
ID : 041-200040772-20230227-2023DELIB023-DE

Le Président propose aux membres du conseil communautaire de déposer un dossier de demande de subvention, auprès du Département de Loir-et-Cher, pour une aide à la formation musicale pour le pôle de Fréteval de l'école de musique du Perche & Haut Vendômois, pour l'exercice 2023.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** de demander une subvention, au taux maximum, auprès du Département de Loir-et-Cher pour une aide à la formation musicale pour le pôle de Fréteval de l'école de musique du Perche & Haut Vendômois, pour l'exercice 2023,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Certifié exécutoire
Le Président,

Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,
Joël VERDIER

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil communautaire du Lundi 27 Février 2023

Sur convocation en date du 17 Février 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept février à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois se sont réunis à l'Espace Socio-Culturel à Droué.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine	Fréteval Evelyne Gandon Pascal Trassard	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau	Droué Catherine Monnier Bruno Brych Gilles Volant
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Laurent Borel	Busloup Marcel Defremont	Lignièrès Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry	Ruan-sur-Eggonne Alain Brunet	

Etaient absents : Monique Soria, Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Roberte Jonnard, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Laëtitia Bouilly, Emile Thiolat, Bernard Pillefer, Carole Barrault, Jean-Pierre Coyau, Nathalie Vitras, Jean-Maurice Brunet, Thierry Herrey, Agnès Fradet, Christèle Camus, Andrée Savigny, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Christiane Gourdel, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : André Laisement, Didier Duchesne, Patrick Lahoreau, Danielle Cohergne

Pouvoirs : Katia Touzet à Laurent Borel, Bernard Pillefer à Pascal Trassard, Roberte Jonnard à Marcel Defremont.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 27

Pouvoirs : 3

Votants : 30

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Joël VERDIER a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Ecole de musique du Perche & Haut Vendômois

Demande de subvention 2023 – Département de Loir-et-Cher

Aide à l'achat de partitions – Pôle de Fréteval

OBJET : Ecole de musique du Perche & Haut Vendôme
Demande de subvention 2023 – Département de Loir-et-Cher
Aide à l'achat de partitions – Pôle de Fréteval

Envoyé en préfecture le 07/03/2023
Reçu en préfecture le 07/03/2023
Publié le
Loir-et-Cher
ID : 041-200040772-20230227-2023DELIB024-DE

Le Président propose aux membres du conseil communautaire de déposer un dossier de demande de subvention, auprès du Département de Loir-et-Cher, pour une aide à l'achat de partitions pour le pôle de Fréteval de l'école de musique du Perche & Haut Vendômois, pour l'exercice 2023.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** de demander une subvention, au taux maximum, auprès du Département de Loir-et-Cher pour une aide à l'achat de partitions pour le pôle de Fréteval de l'école de musique du Perche & Haut Vendômois, pour l'exercice 2023.
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Certifié exécutoire
Le Président,

Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,
Joël VERDIER

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil communautaire du Lundi 27 Février 2023

Sur convocation en date du 17 Février 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept février à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois se sont réunis à l'Espace Socio-Culturel à Droué.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine	Fréteval Evelyne Gandon Pascal Trassard	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau	Droué Catherine Monnier Bruno Brych Gilles Volant
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Laurent Borel	Busloup Marcel Defremont	Lignièrès Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry	Ruan-sur-Egvyonne Alain Brunet	

Etaient absents : Monique Soria, Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Roberte Jonnard, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Laëticia Bouilly, Emile Thiolat, Bernard Pillefer, Carole Barrault, Jean-Pierre Coyau, Nathalie Vitras, Jean-Maurice Brunet, Thierry Herrey, Agnès Fradet, Christèle Camus, Andrée Savigny, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Christiane Gourdel, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : André Laisement, Didier Duchesne, Patrick Lahoreau, Danielle Cohergne

Pouvoirs : Katia Touzet à Laurent Borel, Bernard Pillefer à Pascal Trassard, Roberte Jonnard à Marcel Defremont.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 27

Pouvoirs : 3

Votants : 30

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Joël VERDIER a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Ecole de musique du Perche & Haut Vendômois

Demande de subvention 2023 – Département de Loir-et-Cher

Instruments de musique – Pôle de Fréteval

OBJET : Ecole de musique du Perche & Haut Vendôme
Demande de subvention 2023 – Département de Loir-et-Cher
Instruments de musique – Pôle de Fréteval

Envoyé en préfecture le 07/03/2023
Reçu en préfecture le 07/03/2023
Publié le
ID : 041-200040772-20230227-2023DELIB025-DE

Le Président propose aux membres du conseil communautaire de déposer un dossier de demande de subvention, auprès du Département de Loir-et-Cher, pour une aide à l'achat et à la rénovation d'instruments de musique pour le pôle de Fréteval de l'école de musique du Perche & Haut Vendômois, pour l'exercice 2023.

Cette demande de subvention concerne l'acquisition d'un pack de sonorisation extérieur.

Cette dépense est inscrite au compte 2188 « Autres immobilisations corporelles » du budget principal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **AUTORISE** le Président à passer commande,
- **DECIDE** de demander une subvention, au taux maximum, auprès du Département de Loir-et-Cher pour l'aide à l'achat et à la rénovation d'instruments de musique pour le pôle de Fréteval de l'école de musique du Perche & Haut Vendômois, pour l'exercice 2023,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Certifié exécutoire
Le Président

Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,
Joël VERDIER